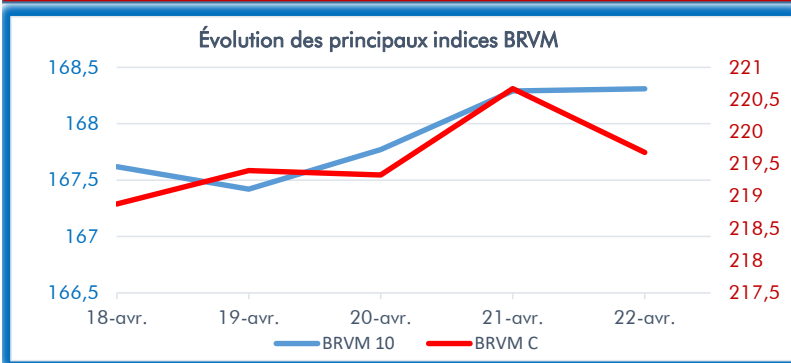


## DONNÉES DU MARCHÉ



**Plus fortes hausses**

Titres	Séance du 15-avr.-22	Séance du 22-avr.-22	Var. en %
NESTLE CI	6 665	8 500	27,5%
SICOR CI	6 200	7 000	12,9%
SUCRIVOIRE CI	955	1 045	9,4%
SMB CI	7 400	7 995	8,04%
FILTISAC CI	1 480	1 585	7,10%

**Évolution du marché des actions de la BRVM sur la semaine**

Indicateurs	15-avr.-22	22-avr.-22	Var. en %
Capitalisation boursière	6 113 228 768 628	6 238 951 745 462	▲ 2,06%
Val. échangée	2 717 739 102	3 265 855 040	▲ 20,17%
Nbre de titres échangés	3 485 994	907 691	▼ -74,0%
BRVM-C	218,88	219,68	▲ 0,37%
BRVM-10	167,62	168,31	▲ 0,41%

**Plus fortes baisses**

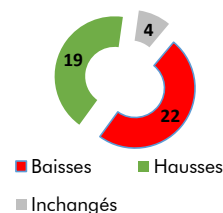
Titres	Séance du 15-avr.-22	Séance du 22-avr.-22	Var. en %
SAFCA CI	1 295	1 200	-7,33%
SICABLE CI	1 180	1 100	-6,78%
SITAB CI	6 350	5 995	-5,59%
BICI CI	6 350	6 000	-5,51%
TRACTAFRIC CI	4 700	4 500	-4,25%

Source : brvm.org

### TOP 5 des titres les plus actifs sur la semaine

En termes de valeur		En termes de volume	
Titres	Valeurs des transactions en FCFA	Titres	Nombre de titres transigés
SONATEL	1 732 907 960	ETI TOGO	459 863
NESTLE CI	271 833 575	SONATEL	108 923
PALM CI	264 370 375	FILTISAC CI	53 517
SIB CI	155 207 800	SIB CI	35 017
SOGB CI	132 966 770	NESTLE CI	34 502

### Évolution générale des titres



### Marchés étrangers (Afrique)

Indices	15-avr.-22	22-avr.-22	Var. en %
GHANA GSE-CI	2 697,35	2 696,67	▼ 0,0%
NIGERIA NSE	47 510,38	48 459,65	▲ 2,0%
KENYA NSE	158,22	154,85	▼ -2,1%
TUNISIE TUNINDEX	7 263,98	7 224,72	▼ -0,5%
MAROC MASI	12 971,89	13 169,67	▲ 1,5%

### Cours des matières premières

Matières premières	22-avr.-22	Var. 1Janv
Pétrole BRENT USD/Baril	104,56	103,66%
Cacao USD/Tonne	2 554,00	-1,66%
Sucre USD/lb	19,21	25,72%
Coton USD/lb	135,65	73,98%
Caoutchouc USD/Tonne	1,99	9,34%

Source : Bloomberg

**Semaine 16 : " SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET SONATEL soutiennent la hausse du marché "**

Malgré 04 séances de cotation sur la semaine 16 et une faible affirmation des vendeurs, le marché est parvenu à maintenir sa hausse de la semaine passée en enregistrant le même niveau de gain soit 0,4%.

Sur la semaine, l'indice Composite a varié en dents de scie en faisant succéder les séances haussières et baissières avant de terminer la journée du vendredi à 219,68 points. L'indice BRVM-10 s'est également bonifié de 0,41% à 168,31 points.

Comme la semaine dernière, SGB Côte d'Ivoire a contribué encore au succès du marché grâce à la performance de son cours qui atteint pour la première fois depuis 2018, la barre des 14000 FCFA. Le titre SONATEL avec une croissance de 0,6% n'est pas également resté en marge du succès du marché.

L'information financière de la semaine concernant les publications de résultat est celle de la société NESTLÉ qui est la première société à informer le marché sur le bilan du premier trimestre 2022. Le rapport d'activité publié le vendredi après la clôture du marché fait état d'un résultat net en baisse de 45% comparativement à celui réalisé en 2021 sur la même période.

L'action **NESTLÉ CI** arrive cependant sur cette semaine à monter à la première place des TOPS 5 avec un gain de 27,5% à 8500 FCFA. Le bon rendement du dividende de 13,82% (à la date de publication) dégagé par le titre a capté l'attention des investisseurs qui se bousculait à l'achat au prix du marché sur les trois premières journées de cotation. Au cours de 8500 FCFA, le rendement est désormais de 10%. Cependant avec la publication du résultat net du premier trimestre 2022 en baisse de 45%, le cours de l'action pourrait dévier sa trajectoire haussière et du même coup améliorer son rendement.

Juste derrière le titre NESTLÉ s'est classée la valeur **SICOR** qui a performé de 12,9% à 7000 FCFA. Ce niveau de prix constitue un niveau record sur l'année 2022. La dernière fois que le cours a atteint un tel niveau remonte à novembre 2021.

Dans le TOP 5 du classement figurent également les actions **SUCRIVOIRE CI** (+9,4% à 1045 FCFA), **SMB CI** (+8,04% à 7995 FCFA), et **FILTISAC CI** (+7,10% à 1585 FCFA).

La plus forte baisse de la semaine est observée sur la valeur **SAFCA CI** (-7,3% à 1200 FCFA) qui une semaine plutôt était logé à la première place des TOPS 5. Un faible volume de 579 titres a été échangé sur la valeur sur les 04 séances de cotation.

La deuxième place du FLOPS 5 est occupée par le titre **SICABLE CI** qui a régressé de 6,78% à 1100 FCFA. La société paiera un dividende unitaire de 69 FCFA malgré que son résultat net annuel 2021 ait régressé.

Le reste du peloton des FLOPS 05 est complété par les titres **SITAB CI** (-5,59% à 5995 FCFA), **BICI CI** (-5,51% à 6000 FCFA), et **TRACTAFRIC CI** (-4,25% à 4500 FCFA).

**Niger** : selon le Fonds Monétaire International, dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, le Niger enregistrera la plus forte croissance économique du continent africain en 2022.

Avec une prévision de 6,9%, le pays ouest-africain devrait donc voir son produit intérieur brut (PIB) augmenter bien plus rapidement qu'en 2021 où la croissance a été estimée à 1,3%. Cette reprise devrait être motivée par les divers projets en cours dans le pays, dans le secteur des infrastructures et de l'énergie.

Ces dernières années, l'économie nigérienne s'était inscrite sur une courbe ascendante, avant que ces progressions ne soient perturbées par la covid-19. Ainsi, de 5,9% en 2019, la croissance du Niger est tombée à 3,6% en 2020 au plus fort de la pandémie.

Le rapport souligne que sur le plan continental, le FMI indique que le Niger sera suivi en termes de croissance économique par le Soudan du Sud (6,5%), le Rwanda et la RDC (6,4%), l'île Maurice et la Guinée équatoriale (6,1%) et la Côte d'Ivoire (6%).

**Ghana** : selon des sources proches du Conseil ghanéen du cacao (Cocobod) et des négociants, la campagne cacaoyère 2021/2022 au Ghana pourrait être moins bonne que prévue. Le volume de fèves est attendu pour la toute première fois sous la barre des 730 000 tonnes, c'est-à-dire entre 710 000 tonnes et 725 000 tonnes d'ici la fin de la saison, en baisse de 40 % par rapport au record enregistré un an plus tôt (1,04 million de tonnes) et représenterait le plus bas niveau depuis 2010/2011.

Cette prévision de baisse s'explique principalement par les mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté l'appareil de production. En effet, les vents très secs de l'harmattan qui ont soufflé entre décembre et mars dernier, ont pénalisé le développement des cabosses dans plusieurs régions et dégradé ainsi les perspectives de production.

**Cryptomonnaies : le FMI défend l'idée d'une régulation internationale des monnaies digitales de banque centrale**

Le FMI estime que la multitude de projets de monnaies digitales de banque centrale est un risque. Selon ses experts, une régulation internationale est nécessaire. Cette proposition risque de ne pas trouver une grande adhésion.

Des experts du Fonds monétaire international (FMI) ont récemment défendu l'idée de créer une instance internationale de régulation des monnaies digitales de banque centrale (CBDC), apprend-on de la transcription d'un échange avec des journalistes. « *Nous devons créer un système de paiement mondial qui fonctionne entre les pays et où les CBDC, les monnaies numériques de banque centrale sont interoperables entre les pays* », a fait savoir Tobias Adrian, conseiller et directeur du département monnaies et marchés des capitaux au sein de l'institution.

De l'avis de cet expert, les monnaies digitales de banque centrale peuvent fonctionner ensemble, et il faudrait une coopération mondiale qui permettra de mettre en place ces systèmes de paiement. Son avis était donné alors qu'on discutait sur les nouveaux risques à prendre en compte dans la régulation du secteur monétaire.

Cette contribution intervient en droite ligne avec les préoccupations du FMI en matière de stabilité financière internationale, mais elle survient aussi alors que certains pays africains ont déjà émis leurs monnaies digitales (e-naira au Nigeria) et que d'autres ont lancé une réflexion pour en apprendre plus sur les implications d'une telle monnaie (Kenya). D'autres projets de monnaie digitale n'ont pas prospéré, comme c'est le cas en Tunisie et au Sénégal, avec la Banque régionale des marchés.

La différence entre les CBDC et les cryptomonnaies au sens strict, c'est que les premières sont garanties par un régulateur officiel, alors que les secondes sont gérées par un système virtuel de Blockchain. Mais pour de nombreux pays africains, l'adoption de monnaies digitales aurait au moins l'avantage de permettre une création et une circulation plus facile de la monnaie, accroissant l'inclusion financière, et réduisant l'exclusion monétaire.

Certains analystes de l'économie africaine, comme le statisticien camerounais Dieudonné Essomba, ont souvent pensé que l'émission de monnaies parallèles intransférables et inconvertibles serait une opportunité concrète de trouver des moyens alternatifs pour le financement des économies dont les monnaies ont une parité fixe comme le franc CFA. Cette réflexion suggère que les CBDC seraient dans ce contexte un point de départ de la binarisation des moyens de paiement dans la région, et d'une relance du financement des économies.

D'un autre côté, il n'est pas certain que des pays à faible revenu adhèrent à un système de régulation mondiale des monnaies digitales. Les mécanismes actuels sous le leadership du FMI n'ont pas toujours été à leur avantage, d'autant que leurs droits de vote au sein de l'institution sont faibles. Le mouvement des monnaies digitales est justement né d'une volonté de s'affranchir de l'exclusion monétaire qu'impose le système financier actuel à des centaines de millions de personnes.

Source : Agence Ecofin

**OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ**

**Marché monétaire (opérations du marché d'adjudication de la BCEAO pour la semaine à venir)**

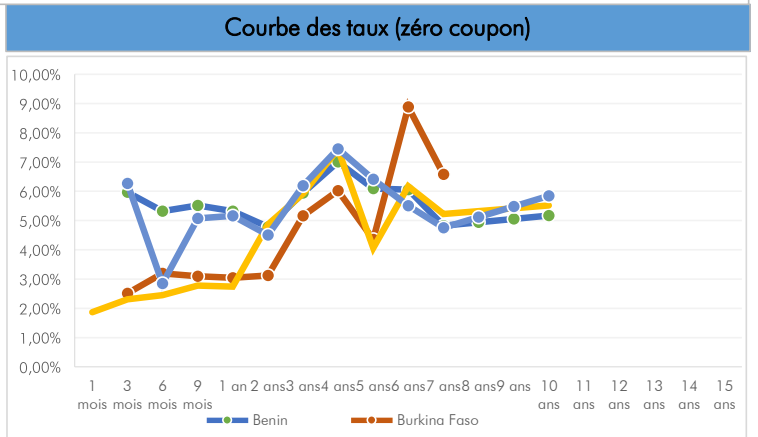
- **Le 26-04-2022:** Émission simultanée d'un BAT sur **06 mois** et d'un OAT sur **5 ans** au taux d'intérêt de **5,2%**, de la Côte d'Ivoire pour un montant de **65 milliards FCFA**.
- **Le 27-04-2022:** Émission simultanée d'un BAT sur **12 mois** et d'un OAT sur **5 ans** au taux d'intérêt de **5,8%**, du Burkina pour un montant de **25 milliards FCFA**.
- **Le 28-04-2022:** OAT du Bénin sur **05 ans** au taux d'intérêt de **5,10%** pour un montant de **40 milliards FCFA**.
- **Le 29-04-2022:** OAT du Togo sur **10 ans** au taux d'intérêt de **5,9%** pour un montant de **30 milliards FCFA**.

**Marché primaire**

Néant

Tableau récapitulatif des taux des émetteurs du Marché des Titres Publics (Taux zéro coupon)

Maturité	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1 mois			1,9%		4,9%	5,3%		
3 mois	5,97%	2,5%	2,3%	4,0%	5,9%	5,3%	2,3%	6,3%
6 mois	5,33%	3,2%	2,4%	3,6%	4,2%	4,4%	3,0%	2,8%
9 mois	5,52%	3,1%	2,8%	6,0%	5,2%	2,7%	5,4%	5,1%
1 an	5,32%	3,0%	2,7%	5,8%	4,0%	2,7%	5,2%	5,2%
2 ans	4,78%	3,1%	4,9%	7,1%	5,0%	0,3%	5,4%	4,5%
3 ans	5,94%	5,2%	5,9%	6,2%	5,9%	3,8%	5,6%	6,2%
4 ans	7,00%	6,0%	7,4%	5,4%	6,6%	9,0%	5,9%	7,5%
5 ans	6,09%	4,4%	4,1%	4,5%	6,3%	4,8%	4,1%	6,4%
6 ans	6,06%	8,9%	6,2%		6,1%	8,3%	7,0%	5,5%
7 ans	4,83%	6,6%	5,2%		6,8%	6,8%	6,1%	4,8%
8 ans	4,94%		5,3%				5,9%	5,1%
9 ans	5,06%		5,4%				5,7%	5,5%
10 ans	5,17%		5,5%				5,5%	5,8%
11 ans							5,6%	
12 ans							5,7%	
13 ans							5,9%	
14 ans							6,0%	
15 ans							6,1%	



## LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SOCIÉTÉS COTÉES

### Objectif de l'assemblée générale

L'assemblée générale annuelle est le moment privilégié pour l'actionnaire de s'informer sur la situation de la société et de s'exprimer sur sa gestion. Son objet principal est l'approbation des comptes sociaux de l'exercice qui sont présentés par le conseil d'administration ou le directoire et, le cas échéant, des comptes consolidés. Les actionnaires peuvent intervenir pour poser des questions aux dirigeants de la société.

Il existe deux types d'assemblées générales :

- L'assemblée générale ordinaire,
- L'assemblée générale extraordinaire.

La première examine les comptes de l'année précédente, débat de la répartition du résultat, fixe le montant du dividende s'il y a lieu, et prend des décisions concernant le conseil d'administration et/ou la nomination ou la révocation de membre du conseil d'administration de la société. Elle se tient dans les six mois suivants la clôture de l'exercice.

La seconde statue sur des décisions non courantes de la vie de l'entreprise et, à ce titre, n'est donc pas périodique. On y prend notamment des décisions concernant la modification des statuts de l'entreprise, une augmentation de capital ou une fusion.

### Qui peut participer aux assemblées générales ?

Tout actionnaire détenant au moins une action de la société avant la tenue de l'assemblée générale. Le droit pour l'actionnaire de participer à l'assemblée générale résulte de son inscription dans les comptes tenus par la société pour les actionnaires inscrits au nominatif (titre non coté), ou dans ceux tenus par son intermédiaire boursier (SGI), pour les actionnaires inscrits au porteur (action cotée).

### Comment faire valoir ses opinions ?

Les actionnaires disposent de deux moyens d'action : approuver, rejeter ou s'abstenir des résolutions proposées, ou proposer eux-mêmes l'inscription d'un projet de résolution à l'ordre du jour, à condition qu'ils détiennent un nombre suffisant de titres.

### Le vote

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut voter :

- soit à distance (par correspondance papier ou voie électronique),
- soit donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- soit donner une procuration au président de l'assemblée générale.

Dans ce dernier cas, il exprime un vote favorable à tous les projets de résolutions déposés par la direction de la société.



BURKINA FASO : +226 25 33 14 85



CÔTE D'IVOIRE : +225 20 30 75 13



MALI : +223 20 70 59 00



TOGO : +228 22 20 82 82

#### **Avertissement:**

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne pourraient être considérées comme une incitation d'investissement. Elles ont été obtenues de sources considérées fiables mais ne peuvent pas être garanties quant à leur précision par notre SGI. Par conséquent, nous nous désengageons de toute responsabilité quant à l'inexactitude ou omission de certaines données.

